



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE SERVICE
2020PA601

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE
Tél : 04 73 34 44 20
Fax : 04 73 35 12 85
E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

- **Objet** : ACCORD-CADRE de BLANCHISSERIE pour les Etablissements du CROUS CLERMONT AUVERGNE - Année 2020
- Type de marché : Service
- Classification CPV : 98310000, 98311000, 98312000

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Description : Le titulaire de l'accord-cadre s'engage à effectuer le blanchissage, le repassage, le conditionnement des articles textiles ainsi que l'enlèvement du linge pour l'exécution de la prestation et son dépôt une fois ce dernier nettoyé, repassé, plié et conditionné dans les différents services et Unités de gestion du CROUS CLERMONT AUVERGNE.

La prestation s'effectuera dans les départements du Puy-de Dôme – 63 (Clermont-Ferrand et agglomération) et de l'Allier - 03 (Montluçon).

Les prestations sont exécutées conformément au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

- Durée du marché : Le présent accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les prestations feront l'objet de bons de commande, en application des dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

L'émission de bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

- Allotissement : Conformément aux dispositions des articles L.2113-10 et R 2113-1 du Code de la commande publique, la présente consultation est allotie.

La consultation est allotie et est à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur financière. Elle est décomposée en 2 lots répartis sur deux zones géographiques :

- Lot 1 : Zone géographique Clermont-Ferrand et agglomération
- Lot 2 : Zone géographique Montluçon

Pour mémoire, chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les soumissionnaires peuvent répondre aux deux lots ou à l'un des deux lots au choix.

Les offres seront examinées par lot.

Chaque lot sera attribué à un fournisseur ou à un groupement de fournisseurs (articles R.2142-19, R.2142-20 1°, R.2142-24 du Code de la commande publique).

Chaque lot est attribué à **un seul titulaire** (chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre mono attributaire) auquel il est directement passé commande.

Un candidat pourra être titulaire des deux lots.

➤ Tranches : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

➤ Variantes : variantes non autorisées

➤ Prestations supplémentaires : pas de prestations supplémentaires

➤ Forme du marché : La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour chaque lot.

Chaque accord-cadre à bons de commandes est régi par les dispositions des articles R.2162-2 deuxième paragraphe, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande Publique.

Il sera exécuté au fur et mesure des besoins de l'émission de bons de commande avec montant minimum financier et montant maximum financier pour chaque lot (article R.2162-4 du Code de la commande publique) et un opérateur économique par lot.

Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur ou ses représentants au fur et à mesure des besoins.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

➤ Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum

➤ Langue de rédaction des marchés : Français

➤ Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Renseignements et formalités nécessaires indiqués aux articles 3, et 4 du règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

La sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 et R2152-7 §2 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants et à leur pondération (base 100) :

1 : Prix des services (60%)

2 : Critères qualitatifs et techniques (40%)

Erreur dans les prix constaté dans le Bordereau de Prix Unitaires :

Seul le prix global par ligne H.T et le taux de T.V.A sont contractuels.

Les erreurs de multiplication qui seraient constatées dans l'application du taux de T.V.A. au prix global par ligne, et/ou du prix unitaire par rapport aux quantités pour chaque référence seront rectifiées : si l'offre du candidat est sur le point d'être retenue, il est invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix correspondant. En cas de refus, son offre est considérée comme non cohérente et éliminée.

L'offre sera considérée comme irrégulière, en cas de :

- ✓ *modification, de rajout, de retrait, de surcharge des documents constituant l'offre*
- ✓ *non-utilisation du cadre « Annexe à l'AE - BPU »*
- ✓ *De ligne de référence non renseignée dans le BPU*

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Les offres incomplètes seront rejetées.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée régie par les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R.2132-3 du Code de la commande publique, le dossier de consultation doit être retiré sur le site de dématérialisation des procédures suivant :

- <http://www.achatpublic.com>

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **MERCREDI 23 OCTOBRE 2019 – 10h00**

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres : En application de l'article R.2132-3 du Code de la commande publique, les candidats devront envoyer leur plis de façon dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Les plis devront être remis impérativement avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement de consultation (et rappelées ci-dessous) par voie électronique, à l'adresse suivante :

- <https://www.achatpublic.com>

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Questions- réponses :

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats. Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit via la plate-forme de dématérialisation des procédures :

- <https://www.achatpublic.com>

Sur le site <https://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible aux candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.

Identification « courriel » du candidat :

- 1) Les candidats sont fortement invités à s'identifier sur le profil d'acheteur en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours, etc.
- 2) Dans le cas où un candidat n'aurait pas inscrit son adresse courriel sur le profil d'acheteur ou aurait inscrit une adresse courriel inadaptée ou erronée - et ce, quel qu'en soit le motif :
 - il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats,
 - il incombera alors à ce candidat de faire diligence par lui-même pour en être tenu informé.

Neutralisation anti-spam :

- 3) Après identification sur la plateforme de dématérialisation, les candidats sont fortement invités à veiller à ce que les messages automatiques éventuellement émis par le site de dématérialisation ou par l'acheteur ne soient pas bloqués, lors de la phase de réception, par un automate de filtration des messages (dit anti-spam).
- 4) En cas de rejet de message par un automate de filtration des messages (dit anti-spam) faisant perdre au candidat le bénéfice d'informations complémentaires sur la procédure en cours, il est stipulé que ni l'acheteur ni la Plateforme de dématérialisation ne sera tenu pour responsable du fait que ce candidat n'aura pu recevoir les messages éventuellement reçus par les autres candidats.

Il est précisé que toute question relative à la procédure devra être adressée au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Dans tous les cas, les questions se limiteront aux aspects techniques et administratifs du dossier, aucune réponse ne sera faite sur d'autres points.